

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : AMICALE MOTOCYCLISTE CHINON

E-MAIL : richer.garage@wanadoo.fr

TÉLÉPHONE : 0687273060

ORGANISATEUR TECHNIQUE : RICHER DOMINIQUE

N° D'ÉPREUVE FFM : 279

DATE : 21/04/2025

LIEU : LESTROTTE LOUPS CHINON

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DION DENIS	adj	GERAY CLAUDE	Licence : 056813 03368
Président du Jury ou Arbitre*	POMMIER THIERRY			Licence : 037500
Membre du Jury	LAVRAT			Licence : 124927
Membre du Jury	GOURMAUD DAMIEN			Licence : 011917FF
Commissaire technique responsable	GABRIEL ERIC			Licence : 127457
Responsable du chronométrage	FFM EN ATTENTE	OPEN DE LIGUE		Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
OPEN DE LIGUE	15 ans		300 cc 2Tet +350cc 4 T ET +	
SIDE CAR NATIONAL	15 ans		2T maxi 750 / 4T maxi 1000	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dr Sylviane BERTRAND	Nombre d'ambulance(s)	2
Nombre de secouristes	14	Temps de trajet (en min)	05MN
Hôpital le plus proche	ST BENOIT LA FORET		

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	LES TROTTE LOUPS CHINON	Longueur du circuit	1800 M
Adresse	LES FONTENILLES1	Largeur minimum de la piste	8 M
		Largeur de la grille	35 M
		Longueur de la ligne droite de départ	80 M
		Nombre d'OCP*	15
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : 54
En manche : 45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : 30
En manche : 30

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: 07/01/2025

[Signature]
Amicale Motocycliste
de Chinon

VISA DE LA LIGUE
DATE: 24 FEV. 2025



Signature
numérique de
Christine CAILLY
Date :
2025.02.24
17:26:02 +01'00'

VISA DE LA FFM
DATE: 03/03/2025
NUMÉRO: 25/0201



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org